



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2019-84

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2019

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

R28-2019-06-18-006

Arrêté portant modification de l'arrêté du 17/03/2017
modifié fixant la composition nominative du comité
régional d'orientation des conditions de travail de
Normandie



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale des entreprises
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
de Normandie
Pôle politique du travail

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 17 MARS 2017 MODIFIÉ FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE NORMANDIE

Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code du travail, notamment son article L.4641-4 issu de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi ;

Vu le décret n°2016-1834 du 22 décembre 2016 relatif à l'organisation, aux missions, à la composition et au fonctionnement du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mars 2017 portant composition nominative du comité régional d'orientation des conditions de travail de Normandie, modifié par les arrêtés préfectoraux des 18 août et 15 décembre 2017 et 18 janvier 2019 ;

Vu les désignations des représentants des administrations régionales de l'État ;

Vu les propositions des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national ;

Vu les désignations des représentants d'organismes de sécurité sociale, d'expertise et de prévention ;

Vu les désignations des personnalités qualifiées ;

Vu l'avis du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie,

ARRÊTE

Article premier : La composition nominative du Comité régional d'orientation des conditions de travail de Normandie, présidé par la préfète de région ou son représentant, telle que fixée par l'arrêté préfectoral du 17 mars 2017 modifié, susvisé, est modifiée comme suit :

- Au titre du collège des administrations régionales de l'État :
 - Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, ou son représentant, Monsieur Johann GOURDIN, Directeur régional adjoint, ainsi que les deux autres membres suivants :
 - Monsieur David DELASALLE, Directeur du travail ;
 - Madame le Docteur Muriel RAOULT-MONESTEL, Médecin-Inspectrice du travail.
 - Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, ou son représentant ;
 - Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, ou son représentant.

- Au titre des représentants des salariés au sein du collège des partenaires sociaux :

Sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Madame Christine POUPIN
- Monsieur Jean-Paul VAULTIER

Suppléants :

- Monsieur Joël VARIN
- Monsieur Gérard LE-CORRE

Sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Brigitte SALINGRE
- Madame Annick DELARUE

Suppléants :

- Monsieur Thierry LEBEY
- Monsieur Pierre MICHAUX

Sur proposition de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Olivier GAUDRON
- Monsieur Loïc TOUZE

Suppléants :

- Monsieur David LECOMTE
- Madame Annick ALLEAUME

Sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Nicolas BLANCHARD

Suppléant :

- Monsieur Dominique RIVALLANT

Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Jean-Pierre PAILLETTE

Suppléante :

- Madame Jamila LE GALL

– Au titre des représentants des employeurs au sein du collège des partenaires sociaux :

Sur proposition du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Stéphane VAULOT (UIMM)
- Monsieur Christian BARRAUD
- Madame Estelle BONNAUD
- Madame Laure TANKÉRIÉ (UIC)

Suppléants :

- Madame Marie-Laure LAURENT (UIMM)
- Monsieur Marc PROUET (FRTP)
- Monsieur François BOULANGER
- Madame Frédérique LEPREVOST

Sur proposition de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Dominique HEURTEBISE
- Monsieur Yannick LECOMTE

Suppléants :

- Madame Séverine TOUCHARD LIANDIER
- Monsieur Christophe TREGER

Sur proposition de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Serge TURPIN

Suppléant :

- Monsieur Olivier MOREL

Sur proposition conjointe de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA) :

Titulaire :

- Monsieur Pierre ABRAHAMSE

Suppléante :

- Madame Pascaline BELLIER DE FROMONT

- Au titre du collège des représentants d'organismes de sécurité sociale, d'expertise et de prévention :
 - Le Directeur de la Caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie, ou son représentant ;
 - Le Directeur de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail, ou son représentant ;
 - Le médecin du travail, coordonnateur régional santé et sécurité au travail de la Caisse de mutualité sociale agricole de Normandie, ou son représentant ;
 - Le Directeur du Comité régional de Normandie de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, ou son représentant.

- Au titre du collège des personnalités qualifiées :

En tant que personnes physiques :

 - Monsieur Olivier BALHAWAN, intervenant en prévention des risques professionnels ;
 - Monsieur Laurent BOUVIER, directeur de Santé BTP région havraise (SIST BTP Normandie) ;
 - Monsieur Antoine CERCEY, directeur des ressources humaines (UDES) ;
 - Madame la Professeur Bénédicte CLIN-GODARD, professeur des universités – praticienne hospitalière au CHU de Caen ;
 - Monsieur le Docteur Bruno DECHAMPS, médecin du travail (Société de Médecine et de Santé au Travail de Normandie) ;
 - Monsieur le Professeur Jean-François GEHANNO, professeur des universités – praticien hospitalier au CHU de Rouen ;
 - Maître Marie-Christine HERVE-PORCHY, avocate (UNAPL) ;
 - Monsieur Didier MORISSET, président du CISME Normandie ;
 - Madame Valérie VAURIS, infirmière de santé au travail (Groupement des Infirmiers de Santé au Travail).

En tant que personnes morales :

 - Monsieur Jean-Bernard DURECU, représentant l'ADEVA 76.

- Au titre de l'élargissement du comité régional à la fonction publique :
 - La Directrice de la plate-forme Ressources Humaines de la Préfecture de région, ou son représentant ;
 - Le représentant du Centre de gestion 76 coordonnateur pour la Normandie.

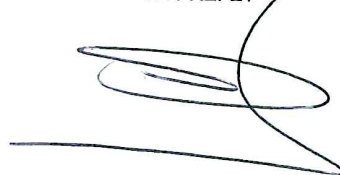
Article deux : Le mandat des membres du collège des partenaires sociaux ainsi que ceux du collège des personnalités qualifiées prendra fin le 24 mars 2020.

Article trois : Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales et Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le

18 JUIN 2019

LE PRÉFET



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr